

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20190919-021****du 19 septembre 2019****n°021****page 1/2****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39****PRESENTS (30) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, T. BAUDIN, A. LAURENDEAU, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MERY, Y. GANIVELLE, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD.****POUVOIRS (7) : B. ROUSSENQUE donne pouvoir à JP. ABELIN
H. PREHER donne pouvoir à M. LAVRARD
Y. ERGÜL donne pouvoir à J. MELQUIOND
E. FARHAT donne pouvoir à L. RABUSSIER
G. MESLEM donne pouvoir à P. MIS
G. MICHAUD donne pouvoir à F. MERY
M. MONTASSIER donne pouvoir à AF. BOURAT****EXCUSES (2) : M. METAIS, L. GUILLARD****Nom du secrétaire de séance : Nelly CASSAN-FAUX****RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD****OBJET : Dénomination du musée de Châtellerault**

Sur le site de l'ancienne manufacture d'Armes, le musée labellisé "Musée de France" occupe une partie de l'atelier de montage et de finition construit en 1886-1887 sur un projet de Duglin, capitaine d'artillerie. Ce bâtiment fait partie des trois grandes usines du même type construites à la même période, lors de la mise en place d'une production intensive.

Dans le cadre du projet de réaménagement des collections, le musée sera amené à présenter trois parcours :

- Autos, Motos et Vélos : plus de deux cents objets et véhicules pour plus de deux siècles d'histoire de notre civilisation ;*
- La manufacture d'armes de Châtellerault : des armes produites à la Manu mais également l'histoire locale et culturelle des hommes de la Manu de 1819 à 1968 ;*
- Le cabaret du Chat Noir créé par le châtelleraudais Rodolphe Salis : une plongée dans la vie culturelle et artistique de Montmartre à la fin du 19^e siècle, en particulier avec l'évocation du théâtre d'ombres de ce lieu.*

Pour mieux l'identifier et lui donner une nouvelle identité attractive, qui rassemble la diversité des collections, il convient de renommer le musée. Bien que l'équipement ait été déclaré d'intérêt communautaire, le bâtiment appartient à la ville. Il convient donc de renommer ce patrimoine. Le choix s'est porté sur le nom qui caractérise le bâtiment et ses collections :

*Le Grand Atelier
Musée d'art et d'industrie*

* * * * *

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20190919-021

du 19 septembre 2019

n°021

page 2/2

VU l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal , ayant délibéré, décide :

- de nommer le musée « Le Grand Atelier, Musée d'art et d'industrie » ,
- d'autoriser le maire ou son représentant à informer le Haut Conseil des musées de France de ce nouveau nom et à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Vote : Adopté à l'unanimité